

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 septembre 2014

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 01 septembre 2014 à 20 heures 30.

Présents :

Mrs CAMPILLO Didier, CLERT Pascal, DAVAT Christian, Mme COCHET Christelle, Mrs FRAIX-BURNET Jean-Philip, GERARD Pierre, Mmes GRUMEAU Monique, GUEYRAUD Bernadette, Mr LEON Jean-Michel et Mme TRAHAND Cécile.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absents :

Mme MORAND Julie, excusée donne pouvoir à Mr Jean-Michel LEON

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de DAVAT Christian à la fonction de secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 29 juillet 2014 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

En l'absence d'observation, le conseil municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

Le Maire, après avoir rappelé l'ordre du jour, en présente tour à tour les différents points.

1° BAUGES SKI NORDIQUE (BSN) : Présence de Messieurs Christophe BROUTIER, Président, et Bernard MICHELON, Directeur technique.

Ils ont présenté leur club, créé en 1985 en sport loisir et qui, depuis 2006 pratique en compétitions.

Le club accueille 130 licenciés (80 jeunes et 50 adultes), 12 athlètes sont en parcours national.

BSN fait partie, sur 17 clubs en Savoie, des 3 meilleurs.

Les subventions que le club reçoit de la part de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges ainsi que l'Etat ont baissé. Le club demande donc aux communes qui ont des jeunes en parcours sportif de leur allouer une subvention de 100 € / jeune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'octroyer la somme de 450 € au club pour cette année 2014, cette subvention n'étant pas directement liée au nombre de jeunes arithois en parcours sportif.

2° TRAVAUX :

- ✦ Enrobé à Montagny : suite à l'affichage fait annonçant que la commune allait faire intervenir l'entreprise Eurovia pour la réfection d'enrobés, des particuliers se sont manifestés auprès de cette entreprise. Nous allons leur adresser un courrier précisant que les travaux doivent être exécutés début octobre, ceci afin de pouvoir demander la subvention qui doit être déposée avant fin octobre.
- ✦ Peintures de la coupole à l'église : nous avons reçu un dossier de la part de Monsieur Dominique PERRON, architecte. Ses honoraires s'élèvent à 10 % du montant des travaux.
- ✦ Nous avons reçu un courrier de la part de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges nous demandant si nous envisageons des travaux de mise en souterrain. Une réponse

négative leur sera faite. D'autre part, nous leur préciserons que, le réseau incendie dans le secteur « Sous le Bouleau » - « Les Labies » n'est peut-être plus suffisant.

- ✚ Ecole : Monsieur le Maire a rencontré, avant la rentrée scolaire, les enseignantes et Laurence.

3° RYTHMES SCOLAIRES : suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail du personnel encadrant les enfants.

Suite à l'avis favorable formulé par le CTP, il convient donc de :

- supprimer le poste d'Adjoint Technique à temps non complet (6,48 h / semaine) et de créer un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet à raison de 8,23 h / semaine,
- supprimer le poste d'Adjoint Technique à temps non complet (26,83 h / semaine) et de créer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 28,91 h / semaine.

4° CABANE DES GARDES A PREPOULAIN : cette cabane est en mauvais état. L'ACCA serait d'accord pour la rénover, la commune fournissant les bois nécessaires. Monsieur DE BANIZETTE, ONF, en a marqué environ 19 m³ que la commune vendrait à l'ACCA pour la somme de 20 €.

Une convention sera établie entre la Commune et l'ACCA fixant les conditions d'utilisation de cette cabane.

D'autre part Monsieur DE BANIZETTE se propose de venir à une prochaine réunion du Conseil Municipal afin de présenter le plan de gestion de la commune.

D'ici 3 ou 4 ans, la parcelle communale « La Parellaz » sera à exploiter mais le chemin d'accès n'est plus praticable. En 2007, des autorisations de passage avaient été signées entre les particuliers et la Commune. Des devis doivent être demandés afin d'estimer le coût des travaux de remise en état du chemin.

6 DIVERS :

- ✚ La Communauté de Communes du Cœur des Bauges a demandé que la commune désigne des personnes qui aient la clé du réservoir d'eau : Jean-Claude MORAND, Pascal CLERT et Jean-Michel LEON.
- ✚ Site Internet : Jean-Paul JONCKHEERE, Conseil en développement Internet, sera invité à une prochaine réunion du conseil. Nous sommes dans l'attente d'autres propositions.
- ✚ Place retournement Montagny : le service OM de la Communauté de Communes nous signale la difficulté pour le camion de faire demi-tour, la place de retournement étant souvent utilisée comme parking. Un panneau « stationnement interdit » sera installé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le Maire,

J.M. LEON

